

perdu en 1840, après l'avoir possédé près de deux siècles et demi. Pendant les quatre sessions tenues à Québec, on vit se succéder les ministères Hincks et Mc Nab et s'agiter d'importantes questions, telles que celles de la représentation augmentée, de la Tenure Seigneuriale et des Réserves du Clergé. Vers la fin de la dernière Session, on commença à agiter la question de la permanence, mais ce fut en vain, et on décida de continuer le système alternatif. On retourna donc à Toronto en 1856, et cette année voit expirer le règne de notre rivale des bords de l'Ontario. Les résultats des quatre dernières sessions sont encore trop récents pour qu'il soit besoin même de les analyser.

On se rappelle que la session de 1856 vit l'Assemblée, par un vote significatif, déclarer Québec capitale permanente du Canada; que, l'année suivante, ce vote fut renversé et que l'arbitrage de Sa Majesté fut invoqué pour trancher la question; que Sa Majesté fit choix d'Ottawa et que ce choix fut désapprouvé par la majorité de l'Assemblée, dans la session de 1858; enfin, il y a quelques jours, nous apprenions, au milieu de l'agitation des partis, la triomphe du ministère qui s'était engagé d'appuyer la décision de la Reine, et en même temps, nous parvenait la nouvelle de la résolution de l'Assemblée de rendre pour quatre ans à la vieille capitale ses droits et ses privilèges. La prochaine session se tiendra donc dans nos murs.

Voula, lecteur, l'histoire de cette question brûlante, depuis son origine jus qu'à ce jour. Peut-être aura-t-elle d'autres phases, car il ne faut pas compter sans l'imprévu, qui bien joue son rôle déjà.

Résumons: depuis l'union des Canadas, Kingston fut la capitale pendant trois ans; Montréal, cinq ans; Toronto, deux ans, et ensuite quatre ans; et Québec l'a été quatre ans. Les quatre années à venir compléteront huit années de suprématie, peut-être lui assureront-elles pour toujours ce qu'on tente de lui disputer.

REVUE PARLEMENTAIRE DE LA SEMAINE.

Écoutez mes doléances et compatissez-y vite: les roses du métier ont des épines cachées, qui m'entrent dans les chairs chaque fois que je suis en train d'entamer la revue (que le prote Di confonde!). Est-ce que, voyez-vous, quand ma plume treuvée d'un liquide noir, s'apprête à ouvrir d'un nuage de putes de mouche un petit horizon varié, je me prends à trembler rien qu'à la pensée d'un préambule quelconque. Cela vous surprend? Tenez, voici comment je définis ma position toute exceptionnelle: — On m'a chargé d'une correspondance hebdomadaire sur les faits et gestes des députés du peuple: cela veut-il dire que je sois tenu d'entrer dans mon sujet par une de ces portes cochères qui appellent phrases de rapporteur et dont

voici la suite: "Jendi dernier, la chambre a rejeté le bill de M. Quelconque... Vendredi, la pétition de M. Demandons et autres a été lue et renvoyée au comité des Refus publics... Samedi, on ajourna immédiatement sur motion de M. Temps-de-raté." Grand Dieu! j'en briserai ma plume! Mais, par respect pour l'Abécille et ses lecteurs, il me semble qu'il est mieux d'employer des tours de phrases plus décentes, du moins au début; et voilà ce que je me suis efforcé de faire depuis que l'on m'a donné le brevet de la Revue. Figurez-vous donc comme j'en passe de mauvais quarts d'heure à attendre l'inspiration qui ne vient pas! Pour aujourd'hui, je ne me trémousserai pas davantage, et, ne vous en déplaise, j'ai dû à compléter... mon préambule! Maintenant à vous la parole, M. le Rapporteur; à votre tour, phrases de procès-verbal....

Un nouvel élu a fait son apparition sur les banquettes législatives, sous les auspices de l'opposition; c'est M. Ross, qui a été élu tout dernièrement par le comté de North-Wellington, pour remplacer M. Allan, mort durant la vacance. — On a rejeté à une division de 60 contre 42, à la seconde lecture, le bill que M. Campbell avait présenté pour réduire le salaire des membres; le débat a même fourni à certains membres l'occasion de dire que le salaire, loin d'être diminué, devait être élevé à 8 piastres: on se rappelle involontairement à ce sujet plusieurs fables de La Fontaine. — On a de même rejeté un bill de M. Gowan pour l'enregistrement et l'inspection de certaines associations. Un intéressant débat s'est élevé sur cette question, comme l'objet de la mesure était d'assujettir à une surveillance inusitée les convents et autres institutions. MM. Langevin, Dunkin, Thibaudan, Bureau, Patrick, Piché et autres, se succédèrent dans la discussion, la plupart pour combattre la mesure, et finalement elle fut rejetée par 84 voix contre 16. — Un bill de l'Honorable M. Lemieux pour amender l'Acte qui autorise à plaider in forma pauperis, dans le Bas-Canada, fut de même rejeté par 45 voix contre 28.

Parmi les bills lus une première fois, on remarque celui de M. Dunkin, pour séparer les comtés de Drummond et d'Arthabasca et celui de M. Mc Dougall, pour assurer plus efficacement que par le passé l'indépendance du parlement. Une discussion assez vive s'est engagée au sujet de l'introduction d'un bill pour l'incorporation d'une société dite des *Bons Tempeliers*. Cette association paraissait suspecte à plusieurs à cause du mot d'ordre donné à ses membres et connu d'eux seuls. Le bill fut cependant admis à recevoir une seconde lecture par 56 voix contre 44. — Les résolutions de l'Inspecteur Général pour la consolidation de la dette publique ont été adoptées, ainsi que celles du Maître Général des Postes, au sujet des vapeurs transatlantiques.

Nous apprenons par les explications données à ce sujet par le Ministre des Finances, que la dette actuelle du Canada se monte à \$52,332,000, dont \$8,117,000 sont dus en Angleterre à des particuliers. En 1855, il paraît que la dette de la Province ne s'est accrue que de la modique somme d'un million de piastres. C'est consolant!

Aux dernières nouvelles, la Chambre était à considérer une mesure pour la

protection des colons et squatters dans les *townships* du Bas-Canada. On sait que les squatters sont ceux qui s'établissent sur les terres possédées par des propriétaires absents ou inconnus, étant sous l'impression que ces terres appartiennent à la Couronne: l'objet de la mesure est de garantir aux squatters le droit de possession réelle après un certain nombre d'années. Une semblable mesure avait déjà été passée, mais le Conseil Législatif avait refusé d'y apporter son concours.

Le Conseil Législatif s'est occupé d'un bill pour permettre le divorce à un individu du Haut-Canada. Il a subi sa seconde lecture avec certaines modifications. On a choisi un comité spécial chargé de considérer un bill pour restreindre la vente des liqueurs spiritueuses. C'est à peu près tout ce qu'on a fait cette semaine chez MM. les Honorables. — En voilà assez, j'espère, pour me donner le droit de vous dire: *Au revoir*.

H. T. T.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Les nouvelles d'Europe sont du 16 février.

ANGLETERRE.—Le ministre des finances a déclaré que la guerre des Indes a déjà coûté 21 millions de louis; et propose de négocier un nouvel emprunt de 7 millions pour la terminer.

FRANCE.—Les bruits de guerre sont moins fréquents. On dit que l'Empereur a résolu de commander les troupes en personne, si la guerre a lieu. Le rapport du ministre des finances montre que la dépense s'est accrue de 28 millions de francs, tandis que la recette n'a augmenté que de 13 millions.

INDES.—Lord Clyde a failli se tuer le 26 décembre, en tombant de son cheval, pendant qu'il poursuivait les ennemis.

NEW-YORK.—Il y a actuellement dans le port 18 vapeurs transatlantiques sans emploi depuis plusieurs mois. On estime leur valeur à \$7,350,000.

PENNSYLVANIE.—Il y a dans cet état 11,281 écoles, 13,856 maîtres, 628,201 élèves dont l'éducation revient en moyenne à 53 cents par tête.

LES MARTYS DE 1833 A 1858.

- 1833. M. Gagelin est étranglé.
- 1834. Le P. Odorico, dominicain espagnol, est condamné à l'exil et meurt en prison.
- 1835. M. Marchand est tenuillé avec des fers rouges et dépecé vivant.
- 1835. M. Cornay est décapité.
- 1837. Mgr Ignace Delgado, dominicain, évêque de Mellipotomie et vicar apostolique du Tonquin oriental, meurt en prison. Deux autres membres de l'ordre de Saint-Dominique, Espagnols comme